

Tunis, le 17/03/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage de la deuxième période de souscription des parts
d'un Fonds Commun de Placement à Risque
bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion ZITOUNA CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V » pour la deuxième période de souscription commence le **lundi 17 mars 2025**.

Le fonds « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V » présente les caractéristiques suivantes :

| | |
|---|---|
| Dénomination : | FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V |
| Références de l'agrément : | N° 06-2025 du 27 février 2025 |
| Références du Visa sur le prospectus : | N° 25-1147 du 13 mars 2025 |
| Siège social : | Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, le Kram, 2015-Tunis |
| Forme juridique : | Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée |
| Textes applicables : | Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents |
| Montant cible : | 36 000 000 Dinars réparti en 3 600 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune |
| Durée : | 10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune |
| Fondateurs : | ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA |
| Gestionnaire : | ZITOUNA CAPITAL |
| Dépositaire : | BANQUE ZITOUNA |
| Distributeur : | ZITOUNA CAPITAL |

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 13 mars 2025, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.